

## Questions diverses des Parents d élèves au conseil d école du Jeudi 11 Juin 2020.

(Réponses sous réserve de validation par le conseil d école de rentrée).

Préambule :

L'APE remercie l'ensemble du personnel pédagogique, administratif et de direction pour le travail réalisé et leur implication forte pendant la crise du COVID 19 pour assurer une continuité pédagogique optimale et la réouverture de l'établissement.

A/ 08 juin : Quelles sont les difficultés qui empêchent la réouverture à temps plein de l'école pour les élèves ? Quelles actions sont mises en place pour s'assurer qu'elles seront levées à la rentrée de septembre ?

- Ce sont les incertitudes sanitaires liées aux enfants, aux enseignants et ASEM qui freinent un retour plein et entier à l'école.
- Les enseignants sont devant leurs élèves, les enseignements se font avec des groupes réduits dans de très bonnes conditions. C'est un acquis qui reste fragile.
- Depuis le début, le lycée van Gogh applique des consignes plus prudentes que celles préconisées par le pays hôte. (Exemple : distanciation entre les enfants)
- Il existe une volonté initiale de voir revenir tous les élèves et de ne pas les voir repartir. La diversité culturelle des familles, et la façon différente qu'à chacun de vivre cette crise doit être prise en compte dans les réponses apportées par le Lycée.

B/ Gouvernance de l'école

Beaucoup de familles ont vivement regretté le peu d'implication des parents dans la décision de ne pas rouvrir l'école totalement le 08 juin. Cette décision touchant à l'intérêt des enfants et impactant de manière importante la vie des familles. Comment l'établissement compte-t-il associer un peu plus les parents dans son processus de décision lors de futures circonstances exceptionnelles (avis consultatif des représentants de parents, convocation de conseil d'école extraordinaire, ...) ?

Par exemple, dans le cas où l'école ne pourrait pas ouvrir normalement à la rentrée prochaine, comment et dans quelle mesure l'établissement prévoit de prendre en compte l'avis des parents concernant les conditions de rentrée ?

Ce que demandaient nos tutelles pour le retour en mai

Conformément à ce que demandait l'Aefe l'établissement a organisé :

- un CHSCT le 29/04
- un Conseil d'établissement après que le protocole de retour ait été validé par le Poste et le MAE le 30/04

Les parents élus assistent aux Conseils d'établissement.

En Etablissement en Gestion Directe, sur la question sécuritaire/sanitaire, la responsabilité est portée par le chef d'établissement.

Une telle décision ne se prend pas en faisant une enquête auprès de toutes les familles mais se prend après avoir consulté les instances : Associations de parents qui sont les interlocuteurs élus donc représentatifs, le Poste diplomatique, les Conseillers consulaires, les Services culturelles, le Consulat. Cela a été fait.

Les associations de parents ont été associées à la réflexion et informées très régulièrement.

Les parents demandent pourquoi le Conseil d'Ecole n'a pas été réuni au sujet de la réouverture totale du 08 juin.

La direction répond que le Conseil d'Ecole n'est pas compétent sur cette question sanitaire, c'est le Conseil d'Etablissement qui l'est. Les parents y sont aussi représentés.

C/ Frais de scolarité :

Question : Sachant que la mission de service public aurait pu être remplie à 100% à compter du 8 juin et qu'elle n'est remplie qu'à 40% (12h au lieu de 29h habituellement), que compte faire l'école à propos des frais de scolarité ?

Réponse : Les enfants ont 26 et non 29 heures d'enseignement par semaine incluant des temps récréatifs habituellement ce qui correspond à plus de 46% du temps habituel et non 40 %. Ils ont 12 heures de classe en présentiel à l'école et des travaux en distanciel préparés, par les enseignants.

Depuis le 11 mai, afin de faciliter la vie des familles et pour développer l'autonomie des enfants, il a été demandé aux enseignants autant que possible de donner le travail en version papier aux enfants pour que les besoins en ENT soient réduits. Ce ne sont donc pas seulement 3 heures par jour.

Comment comptabilise-t-on tout cela ? Cette question instaure un rapport très mercantile entre l'établissement et les familles. Par ailleurs, elle surprend au regard des raisons qui poussent l'établissement à la prudence expliquée plus haut.

Les enseignants sont là à plein temps et remplissent 100% de leur mission voire au-delà en travaillant aussi avec ceux restés en distanciel.

L'établissement n'est pas une entreprise et doit équilibrer son budget. La crise sanitaire n'a pas entraîné d'économie pour l'établissement, bien au contraire.

Les parents demandent pourquoi l'établissement n'a pas communiqué sur le sujet financier et les variations de coûts liés à la crise ?

La direction répond qu'elle n'a pas jugé opportun de réaliser une communication officielle avant le Conseil d'Etablissement du 11 juin (voir le CR du Conseil d'Etablissement pour le détail des informations). A l'heure actuelle, un surcoût de 20 k€ (différence entre les économies et les dépenses supplémentaires) est déjà identifié. L'impact définitif de la crise sur le budget est d'ailleurs toujours évolutif et sera suivi en Conseil d'Etablissement.

D/ Difficulté scolaire :

Quelles actions ont été et sont encore mises en place pour gérer les enfants en difficulté scolaire au primaire pendant cette crise ?

Les aides mises en place sont :

- les interventions des ASEM et bibliothécaire, / Skype particuliers qui ont concerné une quarantaine d'enfants
- le suivi parfois très personnalisé des enseignants pendant la période de confinement : travail différencié donné sur l'ENT, corrections personnalisées, Teams personnalisés, ...
- l'accompagnement qui se poursuit sur l'ENT et les Teams avec les enfants non revenus en présentiel
- Les bilans des dispositifs particuliers (PAP, PPRE et PPS) sont programmés
- Les Conseils de suivi des élèves sont effectués et les décisions transmises aux familles quand elles devaient l'être.

E/ Section Internationale :

combien de candidatures avez-vous reçues pour la SI en 6e ? Combien de places sont prévues?  
Quand les parents seront-ils informés de l'admission en SI?

35 dossiers ont été présentés.

La décision finale sera rendue par le chef d'établissement autour du 19/06/2020.

Entre 20 et 25 enfants seront acceptés. L'établissement doit pouvoir intégrer des élèves au cours du collège ou du lycée.

F/ Transitions :

Malgré le contexte pouvez vous indiquer quelles actions seront mises en place pour faciliter les transitions GS vers CP et CM2 vers 6e ?

Les CM2 visiteront les locaux et recevront dans leur classe des délégués de Sixième.

Une information délivrée par la vie scolaire aura lieu avant la fin de l'année.

Les GS iront passer un moment en classe de CP.

G/ Groupes classes en commun :

Est il envisageable dans le contexte actuel de prévoir une ou des journées en fin d'année où les classes seraient réunifiées avant le départ en vacances (qui est parfois un départ définitif pour certains enfants) ?

Dans le contexte actuel et tant que nous sommes dans la logique sanitaire décrite à différents moments du conseil, la réponse est négative.